

## Arrêté municipal

Par **Coco**, le **24/04/2017** à **10:39**

Bonjour,

J'ai une question sur les arrêtés municipaux.

Est ce qu'un arrêté municipal peut être pris pour supprimer un branchement eau sur le domaine privé d'un abonné ?

Je pense que non car on est pas sur le domaine public mais je ne trouve pas de réponse claire.

Je veux bien un peu d'aide si vous pouvez :)

Merci d'avance

Par **Camille**, le **24/04/2017** à **11:05**

Bonjour,

Qu'entendez-vous, exactement, par "[s]supprimer[/s] un branchement eau" ?

Apparemment, vous oubliez complètement que...

<http://www.eaufrance.fr/comprendre/l-eau-potable-et-l-assainissement/services-publics-de-l-eau-et-de-l>

et

<http://www.eaufrance.fr/comprendre/les-acteurs/les-acteurs-publics/les-communes>

Alors, que doit faire un maire qui constate qu'un de ses abonnés refuse obstinément de payer ses factures d'eau depuis des lustres ?

Par **clauclaus**, le **03/09/2017** à **17:39**

un conseil municipale a-t-il le droit de louer des terrains municipaux sans l'accord des habitants ?

Par **Nemo1799**, le **06/09/2017** à **12:43**

Si le terrain appartient à la commune, oui. D'ailleurs, l'accord des habitants est obtenu si le vote du conseil aboutit : les élus municipaux représentent les habitants de la commune.

Par **Camille**, le **06/09/2017** à **13:25**

Bonjour,  
Sauf si clauclaus habite en Suisse... [smile4]